



CLP 2015:
À VOUS D'AGIR!



ACTUALITÉS

Enregistrement

Clarification de l'interface entre REACH et cosmétiques

Le règlement cosmétique (n°1223/2009) interdit la mise sur le marché de produits cosmétiques, dont les ingrédients entrant dans la formulation finale ont fait l'objet d'essais sur animaux. Cependant ces mêmes ingrédients doivent être enregistrés sous REACH.

La Commission européenne a dorénavant clarifié ce point : les déclarants des substances utilisées exclusivement dans les cosmétiques peuvent être exonérés des essais sur animaux, concernant les dangers sur la santé humaine, lorsqu'ils sont requis, à l'exception des tests réalisés pour évaluer les risques liés à l'exposition des travailleurs.

A noter que cela ne s'applique pas aux dangers environnementaux et aux usages non cosmétiques.

Pour en savoir plus : [Brève de l'ECHA](#), [Fiche synthétique](#) (factsheet), [FAQ](#)

Titres des scénarios d'expositions : nouvelles directives

Dans le cadre de la feuille de route sur le rapport sur la sécurité chimique et le scénario d'exposition ([CSR/SE Roadmap](#)), l'ECHA, le CEFIC et DUCC ont développé une approche visant à harmoniser les titres des scénarios d'exposition d'une manière plus cohérente et structurée.

[Plus d'informations...](#)

ECHA

Nouvelles pages web dédiées aux formulateurs

L'ECHA a lancé de nouvelles [pages web à destination des formulateurs](#). Ces nouvelles pages orientent les formulateurs vers les informations les plus pertinentes et les plus utiles du site internet de l'ECHA afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de REACH et CLP. Ces pages web fournissent également de nouvelles informations, telles que la communication plus en aval d'informations provenant des scénarios d'exposition.

Director Contact group (DCG)

Le DCG, instauré en janvier 2010, constitue une plateforme d'échange de points de vue entre la Commission Européenne, l'ECHA et les associations industrielles. Il vient de publier un communiqué ainsi que deux nouveaux documents, l'un propose des recommandations sur la bonne gestion d'un SIEF (forum d'échange et de partage des données), l'autre rappelle l'importance d'avoir un système de partage des coûts équitable, transparent et non-discriminatoire au sein du SIEF.

- [Communiqué](#) du DCG - [Document sur la bonne gestion des SIEF](#) - [Document sur le partage des coûts dans le SIEF](#) - [Page web](#) ECHA du DCG

Atelier nanomatériaux

L'ECHA a publié les présentations de l'atelier portant sur les perspectives réglementaires dans le domaine de l'évaluation des risques des nanomatériaux (23-24 octobre). Elles sont mises à disposition [ici](#).



Autorisation

Nouvelle consultation sur les demandes d'autorisation

Douze nouvelles demandes d'autorisation couvrant 17 usages du **trichloroéthylène** sont en consultation publique jusqu'au 7 janvier 2015.

[Consultation en cours](#)

Évaluation des substances

Projet de mise à jour du CoRAP

L'ECHA a préparé une proposition visant à actualiser le plan d'action continu communautaire (CoRAP) pour la période 2015-2017. Le projet de mise à jour contient 134 substances à évaluer par les États membres. Il contient 65 substances nouvellement sélectionnées et 69 substances qui proviennent du plan adopté précédemment et publié le 26 Mars 2014. [Brève de l'ECHA](#)

CLP

CLP 2015

CLP 2015:
À VOUS D'AGIR!



Webinar ECHA : classification des mélanges et communication

L'ECHA a organisé le 05/11/14 un webinar sur la classification des mélanges, détaillant les étapes à suivre par les fournisseurs afin de (re)classer leurs mélanges. Les présentations sont maintenant disponibles sur le site de l'ECHA [ici](#). Enregistrement disponible [ici](#).

Face au succès de ce webinar, l'ECHA a décidé de le reprogrammer le **8 décembre 2014**.

Inscriptions au webinar [ici](#).

CLH

Proposition de classification et d'étiquetage harmonisés

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en consultation publique **jusqu'au 02/01/2015** :

- Méthylhydrazine (n°CE 200-471-4)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 E TTC J MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)